

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2014

GÉOLOCALISATION - (N° 1732)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 11

présenté par
M. Pietrasanta

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ces opérations sont autorisées »

les mots :

« cette opération est autorisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.